

Société Générale SCF
Exercice clos le 31 décembre 2008

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

DELOITTE & ASSOCIES
185, avenue Charles-de-Gaulle
B.P. 136
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A. au capital de € 1.723.040

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Société Générale SCF

Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Générale SCF, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

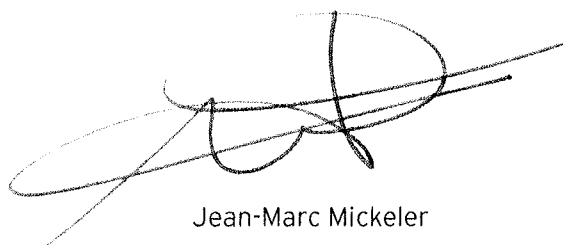
Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 27 mars 2009

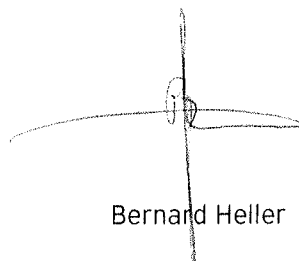
Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Jean-Marc Mickeler

ERNST & YOUNG Audit



Bernard Heller

Société Générale SCF

ETATS FINANCIERS ET ANNEXES AU 31 DECEMBRE 2008

- A - BILAN AU 31 DECEMBRE 2008	3 à 4
- B - COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2008	6
- C - HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2008	8
- D - ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	10 à 13
- E - NOTES AUX ETATS FINANCIERS	15 à 25

Informations sur le Bilan

Note 1 : Créances sur les établissements de crédit par durée de vie résiduelle	15
Note 2 : Immobilisations corporelles et incorporelles, Etat des mouvements par catégories	16
Note 3 : Comptes de négociation, autres actifs et comptes de régularisation	17
Note 4 : Dettes représentées par un titre ventilées selon la durée résiduelle	18
Note 5 : Comptes de négociation, autres passifs et comptes de régularisation	19
Note 6 : Evolution des capitaux propres	20

Informations sur le Compte de Résultat

Note 7 : Produits et charges d'intérêts	21
Note 8 : Autres Produits & Charges d'exploitation bancaire	22
Note 9 : Charges générales d'exploitation	23
Note 10 : Impôt sur les Sociétés	24

Informations sur le Hors-Bilan

Note 11 : Engagements de financements, sur instruments financiers et autres engagements	25
---	----

A- BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

ACTIF		décembre-08	décembre-07
(en Milliers d'Euros)			
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.			
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES			
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	Note 1	1 221 197	50 160
A VUE		408	98
A TERME	(*) - a	1 220 789	50 063
CREANCES SUR LA CLIENTELE		-	-
CREANCES COMMERCIALES		-	-
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE		-	-
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS		-	-
AFFACTURAGE		-	-
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE		-	-
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE		-	-
PROMOTION IMMOBILIERE		-	-
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME		-	-
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES		-	-
CREDIT-BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D' ACHAT		-	-
LOCATION SIMPLE		-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Note 2	2	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		-	-
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE		-	-
ACTIONS PROPRES		-	-
COMPTES DE NEGOCIATION ET DE REGLEMENT		-	-
AUTRES ACTIFS		-	-
COMPTES DE REGULARISATION	Note 3/ (*) - b	35 215	-
TOTAL DE L'ACTIF		1 256 414	50 160

(*) - a Dont 1 217 600 K€ concernant les entreprises liées

(*) - b Dont 31 785 K€ concernant les entreprises liées

PASSIF		décembre-08	décembre-07
(en Milliers d'Euros)			
BANQUES CENTRALES , C.C.P.		-	-
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		-	-
A VUE		-	-
A TERME		-	-
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE		-	-
COMPTES D' EPARGNE A REGIME SPECIAL		-	-
A VUE		-	-
A TERME		-	-
AUTRES DETTES		-	-
A VUE		-	-
A TERME		-	-
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRES	Note 4	1 195 791	-
BONS DE CAISSE		-	-
TITRES DU MARCHE INTERBANCAIRE ET TITRES		-	-
DE CREANCES NEGOCIABLES		-	-
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	(*) - c	1 195 791	-
AUTRES DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE		-	-
AUTRES PASSIFS	Note 5	2 058	55
COMPTES DE REGULARISATION	Note 5	7 300	-
COMPTES DE NEGOCIATION ET DE REGLEMENT		-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		-	-
DEPOTS DE GARANTIE A CARACTERE MUTUEL		-	-
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX		-	-
DETTES SUBORDONNEES		-	-
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	Note 6	51 264	50 105
CAPITAL SOUSCRIT		50 000	50 000
PRIMES D ' EMISSION		-	-
RESERVES		5	-
ECARTS DE REEVALUATION		-	-
PROVISIONS REGLEMENTEES		-	-
SUBVENTIONS D' INVESTISSEMENT		-	-
REPORT A NOUVEAU		99	2
RESULTAT DE L' EXERCICE		1 159	107
TOTAL DU PASSIF		1 256 414	50 160

(*) - c Dont 67 333 K€ concernant les entreprises liées

B- COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2008

COMPTE DE RESULTAT		décembre-08	décembre-07
(en Milliers d'Euros)			
- INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	Note 7 / (*) - d	33 000	163
- INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	Note 7	0	0
- AUTRES INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	Note 7 / (*) - e	30 132	
- AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILEES	Note 7 / (*) - f	29 858	
- OPERATIONS SUR TITRES A REVENUS FIXES	Note 7 / (*) - g	29 413	
- OPERATIONS DE PRÊT ET EMPRUNT DE TITRES			
- REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE			
- COMMISSIONS (PRODUITS)			
- COMMISSIONS (CHARGES)			
- GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION			
- GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES		0	0
- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	Note 8	2	
PRODUIT NET BANCAIRE		3 311	163
- CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	Note 9	1 571	3
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES		1	
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		1 739	160
- COÛT DU RISQUE		-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 739	160
- GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES			
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT		1 739	160
- RESULTAT EXCEPTIONNEL			
- IMPÔT SUR LES BENEFICES			
- DOTATIONS/REPRISES DE FRBG ET PROVISIONS REGLEMENTEES	Note 10	580	53
RESULTAT NET		1 159	107

(*) - d Dont 32 986 K€ concernant les entreprises liées

(*) - e Dont 30 132 K€ concernant les entreprises liées

(*) - f Dont 29 858 K€ concernant les entreprises liées

(*) - g Dont 573 K€ concernant les entreprises liées

C- HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

HORS BILAN		décembre-08	décembre-07
(en Milliers d'Euros)			
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		1 165 000	-
HP01 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		0	
HP02 - ENGAGEMENTS DE GARANTIE		0	
HP03 - ENGAGEMENTS SUR TITRES		0	
HP04 - ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	<i>Note 11 / (*) - h</i>	1 165 000	
HP05 - AUTRES ENGAGEMENTS DONNES		0	
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		8 019 381	-
HA01 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	<i>Note 11 / (*) - h</i>	5 000 000	
HA02 - ENGAGEMENTS DE GARANTIE		0	
HA03 - ENGAGEMENTS SUR TITRES		0	
HA04 - ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	<i>Note 11 / (*) - h</i>	1 165 000	
HA05 - AUTRES ENGAGEMENTS RECUS	<i>Note 11</i>	1 854 381	

(*) - h L'intégralité concernant les entreprises liées.

D- ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

PRINCIPES COMPTABLES & METHODES D'EVALUATION

Les comptes individuels de SG SCF (anciennement SOCADVINGT) sont présentés conformément aux dispositions du règlement CRB n° 91-01 du 16 janvier 1991 modifié par le règlement 99-04 et le règlement n°2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable modifié par les règlements 2004-16 et 2005-04, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis par la profession bancaire française.

Les méthodes d'évaluation prennent en compte, pour la majorité des opérations, l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Selon l'Art 515-13, SG SCF est un établissement de crédit, agréé en qualité de société financière par le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. La société a pour objet de consentir ou d'acquies des prêts garantis, des expositions sur des personnes publiques et des titres et valeurs tels que définis aux Art L515-14 à L.515-17.

- Les prêts garantis sont des prêts assortis soit d'une hypothèque de premier rang ou d'une sûreté immobilière conférant une garantie au moins équivalente, soit dans les limites et des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat, sous réserve que le prêt garanti soit exclusivement affecté au financement d'un bien immobilier, d'un cautionnement d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'assurance n'entrant pas dans le périmètre de consolidation défini à l'Art L.233-16 du code de commerce dont relève SG SCF ;
- Les expositions sur des personnes publiques sont des éléments d'actif, tels que des prêts ou des engagements hors bilan sur des personnes dont la qualité est énumérée à l'Art L.515-15.

Créances sur les établissements de crédit

Les créances sur les établissements de crédit sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit.

Une opération est classée dans la catégorie "au jour le jour" lorsque sa durée initiale est au plus égale à un jour ouvrable. Au-delà d'une durée initiale supérieure à un jour ouvrable, l'opération est classée dans la catégorie "à terme".

Les intérêts courus sur les créances sont inscrits dans les comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances sur la clientèle

Les crédits à la clientèle sont indiqués au bilan pour leurs montants nets après dépréciations constituées en vue de faire face à un risque de non recouvrement.

En application du règlement CRC N° 2002-03 modifié par le règlement CRC N°2005-03 pour les entreprises relevant du CRBF, SG SCF considère une créance comme douteuse lorsqu'elle présente une des caractéristiques suivantes :

- un risque probable ou certain de non recouvrement ;
- un risque avéré sur la contrepartie (procédure d'alerte...)
- l'existence d'une procédure contentieuse.

Par ailleurs, ce règlement introduit une nouvelle catégorie de créances douteuses : les créances douteuses compromises. Les créances comptabilisées en créances douteuses depuis plus d'un an sont reclassées dans cette catégorie. Ce règlement prévoit également l'identification des encours restructurés à des conditions hors marché.

Le taux de dépréciation appliqué aux créances douteuses est proportionnel au risque attaché à celle-ci. Le montant des intérêts est déprécié à 100% conformément à la règle bancaire en vigueur.

Portefeuille titres

Le règlement 90-01 du Comité de la réglementation bancaire modifié par le règlement 2005-01 du comité de la réglementation comptable et l'instruction 90-03 de la Commission bancaire définissent les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres.

Les titres sont classés en fonction de :

- la nature du revenu : le revenu attaché aux titres peut être fixe ou variable.

Les titres à revenu fixe sont représentés par des titres à taux d'intérêt fixe et des titres participatifs institués par la loi du 3 janvier 1983. Ce sont donc principalement des obligations, des bons du Trésor, des titres de créances négociables, et des titres similaires, que leur taux soit fixe ou révisable.

Les titres à revenu variable sont tous les autres, essentiellement des actions. Ce sont donc des titres pour lesquels le revenu est tributaire des résultats de l'émetteur et de la décision de distribution.

- l'intention de détention : il est possible de classer les titres en six catégories ou portefeuilles qui correspondent à autant de motivations : transaction, placement, investissement, participations et parts dans les entreprises liées, activité de portefeuille,

autres titres détenus à long terme. Les titres peuvent faire l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre. Dans le cadre de son activité, SG SCF est susceptible de comptabiliser des titres d'investissement et de placement.

L'enregistrement comptable des titres est effectué lors du transfert de propriété qui généralement correspond à la date de règlement et de livraison. Entre la date de négociation des titres et leur transfert de propriété, l'engagement d'achat ou de vente est enregistré dans un compte de hors bilan "Titres à recevoir / à livrer".

b) Titres de placement

Les titres comptabilisés en placement sont des valeurs sûres et liquides, au sens des valeurs de remplacement prévues par les dispositions de l'article L.515-17 du Code monétaire et financier et du décret 99-710 du 3 août 1999.

* Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition, ou à leur valeur d'apport.

A la clôture de l'exercice, les titres sont évalués par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent.

Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une provision pour dépréciation qui peut être appréciée par ensembles homogènes de titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

Au 31 décembre 2008, la société ne détient aucune valeur entrant dans cette catégorie.

* Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, frais exclus et, concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition.

Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie résiduelle des titres concernés. Les intérêts courus à recevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique "Produits d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe" du compte de résultat.

A la clôture de l'exercice, les titres sont estimés selon leur valeur probable de négociation et, dans le cas de titres cotés, des cours de bourse les plus récents. Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à leur valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la

différence, cette provision peut être appréciée par ensembles homogènes de titres. Les plus-values ne sont pas comptabilisées et ne peuvent venir compenser les moins-values des autres titres.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique du compte de résultat "Résultat net des opérations financières".

Au 31 décembre 2008, la société ne détient aucune valeur entrant dans cette catégorie.

c) Titres d'investissement

Il s'agit de titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance. A cette intention s'ajoute l'obligation de leur affecter des ressources globalement adossées ou encore de les protéger par une opération de couverture sur un marché d'instruments financiers à terme.

Ils sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement et ne donnent pas lieu à constitution d'une dotation pour dépréciation, hormis lorsqu'il existe un risque de défaillance de l'émetteur ou de revente avant l'échéance.

Au 31 décembre 2008, la société ne détient aucune valeur entrant dans cette catégorie.

Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes: dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit. Ces dettes intègrent les opérations de pension livrées sur titres avec les établissements de crédit.

Les intérêts courus sur l'ensemble de ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie d'un compte de charge.

Dettes représentées par un titre

Ces dettes correspondent à des obligations foncières et autres ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L.515-19 du Code monétaire et financier.

Les dettes représentées par un titre et plus précisément par une obligation foncière sont enregistrées pour leur valeur nominale. Les primes de remboursement et les primes d'émissions sont amorties linéairement sur la durée de vie des titres concernés. Elles figurent, au bilan, dans les rubriques d'encours des types de dettes concernés.

L'amortissement de ces primes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges sur obligations et titres à revenu fixe. Dans les cas d'émissions d'obligations au dessus du pair, l'étalement des primes d'émission vient en diminution des intérêts et charges assimilées sur obligations et titres à revenu fixe.

Les intérêts servis sur les titres émis sont inscrits en charges d'intérêt dans la rubrique « Intérêts et charges assimilés ».

Au titre de l'art L.515-20 du Code monétaire et financier et de l'art 6 du règlement CRB n°99-10 du 27 juillet 1999, le montant total des éléments d'actif doit être à tout moment supérieur au montant des éléments de passif bénéficiant du privilège mentionné à l'art L.515-19 du dit Code monétaire et financier.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont définies par le règlement 2000-06 du comité de la réglementation comptable relatif aux passifs et applicable aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2002.

En application de ce règlement, les provisions pour risques et charges sont définies comme des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés précisément. Un passif représentant une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie attendue de celui-ci.

Opérations en devises

Les profits et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

Opérations en Hors Bilan

En l'absence de précision réglementaire sur les modalités de ventilation relative aux créances remises en pleine propriété à titre de garantie, les créances reçues par la SCF en garantie des prêts accordés sont enregistrées en hors bilan dans un compte de garantie reçue.

Intérêts et commissions

Les intérêts et agios sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont comptabilisées en respectant les éventuels décalages intervenant entre la facturation et l'exécution effective du service et donnent lieu à une régularisation afin que les charges et produits acquis à l'exercice lui soient effectivement rattachés.

Gains et pertes sur actifs immobilisés

Ce poste regroupe les plus ou moins values de cession ainsi que les dotations nettes aux provisions sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement et immobilisations d'exploitation.

Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du Produit net bancaire.

Risque de crédit

Le règlement CRC n°2002-03 (article 13) relatif au traitement comptable du risque de crédit, prescrit de constituer en valeur actualisée les provisions couvrant les pertes attendues sur les encours douteux et douteux compromis.

Charge fiscale

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,3% et de 0% pour les plus values à long terme exceptées la quote-part de 5% imposée au taux de droit commun.

Les sociétés françaises sont soumises sur la base de l'impôt dû avant imputation des crédits d'impôt, à une Contribution Sociale sur les Bénéfices des sociétés de 3,3 % après abattement de 763.000 EUR.

Opérations sur les instruments financiers à terme

Ces opérations portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 92-04 du Comité de la réglementation bancaire et de l'instruction 88-01 de la Commission bancaire. Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés.

Opérations de couverture affectée :

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés au compte de résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. Dans le cas où ils concernent des instruments autres que de taux (instruments sur actions, indices boursiers, de change, etc), ils sont comptabilisés en " résultat net des opérations financières " dans la rubrique "résultat sur instruments financiers à terme".

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits « prorata – temporis » au compte de résultat. Ils sont inscrits en " résultat net des opérations financières " dans la rubrique " résultat sur instruments financiers à terme ".

EVENEMENTS POSTERIEURS **A L'ARRETE COMPTABLE**

La Société Générale SCF a lancé le 17 mars une émission d'Obligations Foncières de maturité 10 ans servant un coupon de 5% pour un montant de EUR 1 250 millions.

E- NOTE AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT
SELON LA DURÉE DE VIE RÉSIDUELLE

(en Milliers d'Euros)	décembre-08					décembre-07
	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total	Total
Créances à vue						
Comptes ordinaires débiteurs	408	-	-	-	408	98
Comptes et prêts au jour le jour		-	-	-	-	
Créances rattachées	-	-	-	-	-	
Sous-Total	408	-	-	-	408	98
Créances à terme						
Comptes et prêts à terme	3 600		1 100 000	114 000	1 217 600	49 900
Créances rattachées	2 702	487			3 189	163
Sous-Total	6 302	487	1 100 000	114 000	1 220 789	50 063
Total Général	6 710	487	1 100 000	114 000	1 221 197	50 160

NOTE 2

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ETAT DES MOUVEMENTS PAR CATEGORIES

(en Milliers d'Euros)	ACTIF IMMOBILISE					AMORTISSEMENTS					Net Bilan décembre-08	Net Bilan décembre-07
	Valeurs brutes 31-déc.-07	Acquisitions	Virement de poste	Cessions	Valeurs brutes 31-déc.-08	Montants au 31-déc.-07	Dotations	Virement de poste	Reprises	Montants au 31-déc.-08		
IMMOB. INCORPORELLES Immob. incorp. En cours Immob.incorp.- Logiciels externes	-	3	-	-	3	-	1	-	-	1	2	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	3	-	-	3	-	1	-	-	1	2	-
IMMOB. CORPORELLES Agencements Matériel informatique, Mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Général	-	3	-	-	3	-	1	-	-	1	2	-

NOTE 3

COMPTES DE NEGOCIATION, AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(en Milliers d'Euros)	décembre-08	décembre-07
COMPTES DE NEGOCIATION		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres ouverts chez les établissements de crédit	-	
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres ouverts chez les sociétés de Bourse	-	
Sous-Total	-	-
AUTRES ACTIFS		
Primes sur instruments conditionnels achetés		
Dépôt de garantie versés pour compte propre		
Autres débiteurs divers (TVA à récupérer)		
Créances rattachées		
Sous-Total	-	-
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF		
Comptes d'ajustement sur instruments financiers à terme		
Comptes d'ajustement hors bilan sur titres de transaction		
Pertes à étaler	6 095	
Charges constatées d'avance		
Charges à répartir	3 429	
Produits à recevoir	25 690	
Comptes de régularisation divers		
Sous-Total	35 215	-
Total Général	35 215	-

NOTE 4

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE VENTILÉES SELON LA DURÉE RÉSIDUELLE

(en Milliers d'Euros)	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total au 31-déc-08	Total au 31-déc-07
Bons de Caisse	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables					-	-
Emprunts obligataires			1 100 000	65 000	1 165 000	-
Dettes rattachées aux emprunts obligataires		30 791			30 791	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Total dettes représentées par un titre	-	30 791	1 100 000	65 000	1 195 791	-

Les obligations foncières émises par SG SCF (anciennement SOCADVINGT) sont remboursées au pair.

NOTE 6

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Le capital social de la société s'élève à 50 000 000 Euros et est composé en 5 000 000 actions de valeur nominale de 10 euros

(en Milliers d'Euros)	Situation nette au 31 décembre 2007	Affectation du résultat 29/05/2008	Situation nette au 31 Décembre 2008
Capital social	50 000		50 000
Prime d'émission		-	
Sous-Total	50 000	-	50 000
Réserve légale		5	5
Autres réserves		-	
Report à nouveau	- 2	101	99
Sous-Total	- 2	107	105
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	49 998		50 105
Distribution		-	
Résultat de l'exercice	107	-	1 159
Total des capitaux propres	50 105	-	51 264

NOTE 7

PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

(en Milliers d'Euros)	Charges		Produits		Solde déc-08	Solde déc-07
	déc-08	déc-07	déc-08	déc-07	Total	Total
Opérations avec les Ets de crédit						
Intérêts sur les comptes courants	0	-	14		14	-
Intérêts sur prêts et emprunts à terme	-		32 986	163	32 986	163
Intérêts sur prêts et emprunts indexés	-				-	
Opérations sur titres						
Sous-total	0	-	33 000	163	33 000	163
Opérations avec la clientèle						
Intérêts sur les comptes courants						
Intérêts sur prêts et emprunts à terme						
Intérêts sur prêts et emprunts indexés						
Opérations sur titres						
Sous-total						-
Autres intérêts, charges et produits assimilés						
Intérêts sur emprunt et prêt de titres						
Charges s/instruments financiers	30 132	-			30 132	
Produits s/ instruments financiers			29 858	-	29 858	
Sous-total	30 132	-	29 858	-	274	-
Opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe						
Intérêts sur titres de transaction						
Intérêts sur titres de placement						
Intérêts sur obligations	30 791	-			30 791	-
Charges sur dettes constituées par des titres					-	-
Produits sur dettes constituées par des titres			2 667	-	2 667	-
Autres charges s/ dettes constitués par des titres	1 288	-			1 288	-
Autres produits s/ dettes constitués par des titres						
Sous-total	32 080	-	2 667	-	29 413	-
Total Général	62 211	-	65 525	163	3 313	163

NOTE 8

AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en Milliers d'Euros)	décembre-08	décembre-07
Autres produits d'exploitation bancaire		
Produits divers d'exploitation bancaire		
Total	-	-
Autres charges d'exploitation bancaire	2	
Charges diverses d'exploitation bancaire	2	-
Total	2	-

NOTE 9

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en Milliers d'Euros)	décembre-08	décembre-07
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	-	-
Autres produits	-	-
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 571	3
FRAIS DE PERSONNEL		
Salaires et traitements	-	-
Charges sociales	-	-
Impôts, Taxes et versements assimilés		
Rémunérations variables		
AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS		
Impôts et taxes	7	0
Services extérieurs hors prestations du groupe	107	2
Services extérieurs facturés par le groupe	1 457	1
Total Général	1 571	3

NOTE 11

HORS BILAN

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUTRES ENGAGEMENTS

(en Milliers d'Euros)	décembre-08	décembre-07
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
Engagements reçus d'Établissements de crédit	5 000 000	
Engagements donnés aux établissements de crédit		
Sous-Total	5 000 000	-
ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME		
Engagement reçus s/ Opérations fermes de couvertures sur instruments de taux d'intérêts	1 165 000	
Engagement données s/ Opérations fermes de couvertures sur instruments de taux d'intérêts	1 165 000	
Sous-Total	-	-
AUTRES ENGAGEMENTS		
Autres valeurs reçues en garantie :		
Autres		
Communes	40 914	
Départements	204 333	
Établissements publics de santé	481 204	
Groupements de communes	240 123	
Prêts garantis par les collectivités locales	250 146	
Régions	21 870	
Syndicats communaux	322 455	
	293 337	
Sous-Total	1 854 381	-
Total Général	6 854 381	-

Les créances reçues par la SCF en garantie des prêts accordés aux collectivités sont enregistrées en hors bilan en compte "Autres valeurs reçues en garantie".
 Au 31 Décembre 2008, la Juste Valeur des opérations sur instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture s'élève à - 69 094K€.